

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 N°SIREN: 508293677- APE: 7022Z

DEMANDE D'ADHESION

Société Aucune
Secteur d'activité Droit
Nom Dan
Prénoms Cybill

Fonction

Nationalité Français

Adresse 2 allée de Flandres

Code postal 91800
Ville Brunoy
Pays France

Téléphone +33 6 65 23 92 59

Portable

e_mail cybill.dan@hotmail.fr Intérêt pour le(s) actif(s) : Sujet de Mémoire

COTISATION ANNUELLE

ENTREPRISES

Accès au Cercle des amis de l'Obse	rvatoire 250 € HT (300€ TTC)	
(accès gratuit à nos événements et à l'Académie de l'Immatériel pour 1 an)		
☐ TPE et professions libérales	750 € HT (900 € TTC)	
De 20 à 250 salariés	2 000 € HT (2 400 € TTC)	
Plus de 250 salariés	5 000 € HT (6 000 € TTC)	
CABINETS DE CONSEIL / AUDIT		
☐ TPE et professions libérales	1 000 € HT (1 200 € TTC)	
De 20 à 250 salariés	2 000 € HT (2 400 € TTC)	
De 250 à 5 000 salariés	5 000 € HT (6 000 € TTC)	
Plus de 5 000 salariés	9 000 € HT (10 800 € TTC)	

Siège social : Observatoire de l'Immatériel – INPI 15, rue des Minimes CS50001 - 92677 Courbevoie Cedex



UNIVERSITES / ECOLES / CENTRES DE RECHERCHE

Accès au Cercle des amis de l'Observatoire	÷ 250 € HT (300 € TTC)	
(accès gratuit à nos événements et à l'Académie de l'Immatériel pour 1 an)		
Autres	2 000 € HT (2 400 € TTC)	
ASSOCIATIONS		
Associations	250 € HT (300 € TTC)	
ADMINISTRATIONS / ORGANISMES PUBLICS		
Moins de 20 salariés	1 000 € HT (1 200 € TTC)	
De 20 à 250 salariés	2 000 € HT (2 400 € TTC)	
De 250 à 5 000 salariés	5 000 € HT (6 000 € TTC)	
Plus de 5 000 salariés	9 000 € HT (10 800 € TTC)	
BIENFAITEURS		
Bienfaiteurs	> 10 000 € HT (12 000 € TTC)	
PERSONNES PHYSIQUES		
✓ Etudiants (1)	50 € HT (60 € TTC)	
Personne physique, à titre personnel	250 € HT (300 € TTC)	

Cocher la case correspondant à la nature de votre cotisation

(1) Fournir copie carte étudiant



PROCEDURE D'ADHESION

Le formulaire d'adhésion doit être adressé par courrier à l'adresse suivante :

Observatoire de l'Immatériel C/O INPI 15 rue des Minimes CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex

Le Bureau de L'Observatoire de l'Immatériel statuera sur votre demande d'adhésion et sa décision vous sera notifiée par email.

L'adhésion se fait pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Elle est renouvelable d'une année sur l'autre par tacite reconduction, sauf dénonciation avec préavis de 30 jours par lettre recommandée A/R à l'adresse ci-dessus.

Formulaire d'adhésion pour l'année civile 2016

Fait à Paris, le 27 mai 2016

Nom, prénom, qualité du signataire et nom de l'entreprise adhérente et signature Ou Nom, prénom de la personne physique adhérente et signature (mention "lu et approuvé, bon pour adhésion")

Lu et approuvé, bon pour adhésion